



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN**

Séance du 23 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Christelle COAIL, Pierrick LOZAC'H, Kilian BIDAULT, Sarah YACOUBI, Klervi TUDAL, Jean-Yves GESTIN, Catherine FARGES, Eric ROGER, Jean-Claude TOUPIN et Rozenn LOZAHIC LE NY.

Absents :

Eric ROGER a été nommé secrétaire de séance.

Convocations adressées le 2 juillet 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	11	0	Pour : 11 Contre : Abstentions :

**N° 2026/008/07 – Décision modificative n°1
Acquisition des parcelles AB 17, 18, 19 et 42**

VU la délibération n° 2026/002/07 du 23 juillet 2026, relative à l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles AB 17, 18, 19 et 42 ;

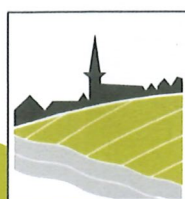
VU le budget primitif 2026 adopté par délibération n°2026/007/04 du 03/04/2026 ;

Considérant que les crédits inscrits au budget primitif 2026 sont insuffisants pour permettre l'acquisition de ces parcelles ainsi que le règlement des frais afférents ;

Considérant que le budget primitif 2026 a été adopté en suréquilibre et qu'il est possible d'abonder les crédits sans remettre en cause son équilibre ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget primitif 2026 comme suit :
Section d'investissement – Dépenses – Article 2132 : + 30 000 €.



- de préciser que cette augmentation de crédits est financée par le suréquilibre constaté lors du vote du budget primitif 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

